

RÉSOLUTION 9.5
PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET 2026-2028

La Réunion des Parties à l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente :

Agissant conformément aux engagements des Parties en matière de conservation des cétacés en conformité avec l'Accord, en particulier l'obligation fondamentale qui incombe aux Parties à l'Article II,

Rappelant l'Article IX, paragraphes 1 et 2, de l'Accord, disposant que les Parties devront déterminer le barème des contributions au budget et que la Réunion des Parties devra adopter le budget par consensus,

Reconnaissant les travaux pertinents menés par d'autres organisations, en particulier dans le cadre de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, la Commission Baleinière Internationale (CBI), la Convention relative à la Conservation de la Vie Sauvage et du Milieu Naturel de l'Europe (Convention de Berne), la Convention pour la Protection de la mer Méditerranée contre la Pollution (Convention de Barcelone), la Convention sur la Protection de la mer Noire contre la Pollution (Convention de Bucarest) et l'Accord portant création de la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM),

Reconnaissant avec gratitude :

- le soutien financier et les contributions en nature apportés par le Gouvernement de S.A.S le Prince de Monaco au Secrétariat de l'ACCOBAMS dans le cadre de l'Accord de siège,
- les contributions volontaires fournies par les Gouvernements d'Espagne, d'Italie et de Monaco,
- les co-financements du SPA/RAC, de la CIESM et de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN),
- le soutien financier apporté par la Fondation MAVIA, l'Union européenne, le PNUE/PAM et de la FAO/CGPM au travers de projets et initiatives spécifiques,
- le soutien des organisations partenaires pour les activités de l'Accord,

Remerciant le Comité Scientifique pour son travail et ses conseils aux Parties pour l'établissement de mesures de conservation appropriées,

Remerciant également les Unités de Coordination Sous-Régionales et les Partenaires à l'ACCOBAMS pour leur soutien constant dans la mise en œuvre de l'Accord,

Consciente que la recherche scientifique dans la zone de l'Accord reste essentielle pour identifier les populations dont l'état de conservation est peu favorable et pour répondre aux priorités en matière de conservation,

Consciente que l'hétérogénéité actuelle des capacités de gestion et de recherche dans la zone couverte par l'Accord doit être prise en compte par des actions de renforcement des capacités et de sensibilisation du public,

Soulignant la nécessité de renforcer la collaboration avec les Organisations Internationales dont le mandat englobe des aspects interdépendants dans la même zone de l'Accord, dans un esprit d'approche écosystémique,

Reconnaissant la nécessité d'établir des priorités,

Prenant en considération les résultats de la Réunion des Représentants Nationaux organisée en juin 2024, au cours de laquelle les besoins et les priorités des Parties pour la mise en œuvre de l'Accord ont été identifiés,

Soulignant l'importance du paiement par toutes les Parties des contributions dues au budget de l'Accord,

Prenant en compte la Résolution 9.2 sur les "Contributions en attente de longue date",

Rappelant que l'Article IX, paragraphe 3 de l'Accord, appelle à des contributions volontaires dans le but d'accroître les fonds disponibles pour la surveillance, la recherche, la formation et les projets liés à la conservation,

Rappelant les Résolutions 1.7 et 7.8, établissant et mettant en œuvre un Fonds Additionnel de Conservation,

1. *Prend note* de l'état des comptes audités pour la période 2023- 2025 présentés par le Secrétariat de l'ACCOBAMS ;
2. *Adopte* le Budget pour 2026-2028, tel qu'il figure à l'[Annexe 1](#) de la présente Résolution ;
3. *Rappelle* que les Parties doivent contribuer au budget, conformément à l'Article III, paragraphe 8 (e), de l'Accord, selon le barème convenu par la Réunion des Parties ;
4. *Convient* d'appliquer, pour le calcul des Contributions Ordinaires minimales, un pourcentage du budget total, au lieu d'un montant fixe ;
5. *Accepte* le barème et les montants des contributions des Parties à l'Accord, tels qu'ils figurent à l'Annexe 2 de la présente Résolution, ainsi que l'application de ce barème à toute nouvelle Partie au prorata de l'exercice annuel financier restant ;
6. *Demande* aux Parties, en particulier à celles qui s'acquittent d'une contribution minimale, d'envisager de payer la totalité de la période triennale en un seul versement au début de la période ;
7. *Demande* en outre aux Parties de s'acquitter de leurs contributions aussi rapidement que possible, mais, en aucun cas après la fin du mois de mars de l'année correspondante et dans le respect des législations nationales ;
8. *Demande* aux Parties qui ont des contributions impayées de s'en acquitter dans un délai raisonnable, au plus tard deux à trois mois après la fin de l'année 2025, afin de clôturer le budget pour la période triennale 2023-2025 dans les meilleurs délais ;
9. *Demande* au Bureau de :
 - suivre le cumul des fonds non dépensés du budget de l'ACCOBAMS en vue de fournir au Secrétariat des conseils pour empêcher le cumul de fonds non dépensés ou, le cas échéant, pour leur utilisation en temps voulu ;
 - surveiller le maintien par le Secrétariat d'un fonds sécurisé adéquat, ainsi que l'application du paragraphe 19 de l'[Annexe 3](#) de la présente Résolution sur les Termes de Référence pour l'administration du Budget ;
10. *Invite* les Parties, les Etats de l'aire de répartition et les Organisations à examiner la possibilité de mettre du personnel à disposition du Secrétariat de l'ACCOBAMS ;

11. *Invite* également les Parties, les États non-Parties à l'Accord, ainsi que les Organisations gouvernementales, intergouvernementales et non-gouvernementales et les autres donateurs éventuels, à envisager de contribuer à la mise en œuvre de l'Accord sur une base volontaire ;
12. *Approuve* les termes de référence pour l'administration du Budget de l'Accord sur la période 2026-2028, tel qu'ils figurent à l'[Annexe 3](#) de la présente Résolution, ainsi que les lignes directrices pour l'acceptation des contributions financières, telles qu'elles figurent à l'[Annexe 4](#) de la présente Résolution, étant entendu qu'aucune contribution volontaire ne peut entraîner de responsabilité financière présente ou future pour le Fonds d'Affectation Spécial de l'Accord sans le consentement préalable des Parties ou du Bureau ;
13. *Charge* le Secrétariat de l'ACCOBAMS de chercher des financements extérieurs appropriés pour soutenir la mise en œuvre de l'Accord ;
14. *Accepte* de fournir un soutien financier pour la participation à la Réunion des Parties de l'ACCOBAMS aux délégués (un délégué par Pays) des Pays à revenu moyen et faible, tels que classés par la Banque Mondiale en février 2025 et tels que listés à l'[Annexe 5](#) de la présente Résolution, à l'exclusion des Pays redevables de contributions au Fonds d'Affectation Spécial pour une période supérieure à trois ans, sauf décision contraire de la Réunion des Parties sur la base de la Résolution 9.2 et la Résolution 9.3 ;
15. *Adopte* le Programme de travail pour 2026 – 2028, tel que présenté à l'[Annexe 6](#) de la présente Résolution ;
16. *Exhorte* les Parties à apporter un soutien aux projets et activités, en ligne avec le Programme de travail, par des contributions financières et en nature et en faire rapport à la Dixième Réunion des Parties ;
17. *Exhorte* les Parties à s'engager pleinement dans la Réunion des Représentants Nationaux de l'ACCOBAMS, qui devrait être organisée en 2027, en ayant un représentant présent à la Réunion ;
18. *Recommande* aux Parties, afin de préparer cette Réunion des Représentants Nationaux de l'ACCOBAMS, d'organiser par l'intermédiaire des Points Focaux de l'ACCOBAMS une réunion nationale d'une demi-journée pour recueillir toutes les informations pertinentes en amont de la Réunion, si nécessaire ;
19. *Exhorte* les Parties et les Organisations internationales et nationales spécialisées à développer des projets de coopération internationale pour la mise en œuvre du Programme de travail et à tenir le Secrétariat de l'ACCOBAMS pleinement informé des progrès réalisés ;
20. *Exhorte en outre* les Parties et encourage les organisations nationales et internationales et les autres donateurs à fournir une aide financière aux pays qui ont besoin de renforcer leurs capacités afin de soutenir la mise en œuvre de l'Accord et du Programme de Travail, directement ou par le biais des mécanismes financiers de l'Accord, en particulier par le biais du Fonds Additionnel de Conservation ;
21. *Demande* aux Parties, aux non-Parties, aux Partenaires, à toutes les organisations pertinentes et aux experts de partager toutes les informations pertinentes concernant leurs activités sur la plateforme NETCCOBAMS ;

22. *Appelle* le Comité Scientifique, le Secrétariat de l'ACCOBAMS, le Bureau, les Unités de Coordination Sous-Régionales, les Partenaires à l'ACCOBAMS et les organisations internationales, nationales et non-gouvernementales à promouvoir les actions nécessaires pour faciliter la mise en œuvre du Programme de travail, tenant compte des Résolutions adoptées par la Réunion des Parties ;
23. *Appelle* le Comité Scientifique à promouvoir davantage la coopération avec les institutions scientifiques de la zone de l'ACCOBAMS ;
24. *Demande* au Secrétariat de l'ACCOBAMS de renforcer la coopération et de développer des activités avec d'autres entités pertinentes ;
25. *Charge* le Secrétariat de l'ACCOBAMS de :
 - préparer un scénario de croissance nominale zéro et un scénario de croissance nominale réelle à inclure comme scénarii de référence dans le projet de Programme de Travail et de Budget pour la période triennale 2029-2031, à soumettre à la MOP10 ;
 - diffuser le Programme de Travail pour les actions prioritaires pour 2026-2028, collaborer étroitement pour sa mise en œuvre avec les Secrétariats des autres Conventions pertinentes, les Organisations internationales et les Partenaires à l'ACCOBAMS, et rechercher des donateurs appropriés pour sa mise en œuvre ;
 - informer en temps utile les Points Focaux Nationaux de l'ACCOBAMS des ateliers et réunions, ainsi que de la création de groupes de travail, dans le cadre de l'ACCOBAMS.

ANNEXES

[ANNEXE 1](#) : Budget 2026-2028

[ANNEXE 2](#) : Contributions annuelles des Parties au Fonds d'Affectation Spécial de l'ACCOBAMS 2026-2028

[ANNEXE 3](#) : Termes de Référence pour l'administration du budget

[ANNEXE 4](#) : Lignes Directrices pour l'acceptation des Contributions financières Volontaires

[ANNEXE 5](#) : Éligibilité au soutien financier pour assister aux Réunions des Parties de l'ACCOBAMS

[ANNEXE 6](#) : Programme de Travail 2026-2028

ANNEXE 1 - Budget 2026 -2028

Tableau 1 - BUDGET CO - 2026 - 2028 basé sur un montant non décroissant pour les actions de conservation (en €/euros)

		Budget approuvé - CO 2023- 2025	Budget proposé – CO	Sécurisé / Reliquats	Fonds additionnels requis	LB1101	LB1102	LB1103	LB1104	LB1201	LB1202	LB 1203	LB 1300	LB 1400	LB1501	LB1502	LB1600	LB2100	LB2200	LB2300	LB2400	LB2500	LB52	LB53	LB54	
Gestion générale et soutien administratif																										
Réunions institutionnelles & gestion générale¹ (Personnel administratif, Assistance administrative, Frais bancaires, Accueil)		432 900	473 400			36 000	165 000	165 000	82 500	3 000	6 000	12 000	1 500	2 400												
MA1a	Renforcer la participation de toutes les parties prenantes clés aux activités de l'ACCOBAMS	214 000	216 600		70 000										3 000	40 600		66 000	52 000	25 000					30 000	
MA2a	Mobiliser et diversifier les sources de financement	0	0		45 000																					
MA3a	Améliorer le niveau de mise en œuvre et de respect des Résolutions de l’ACCOBAMS ainsi que le suivi de ses progrès	20 000	47 000														40 000				5 000	2 000				
MA4a	Garantir la mise en œuvre des normes de conservation des cétacés de l'ACCOBAMS dans les zones adjacentes	0	0																							
Budget triennal Gestion générale et soutien administratif		666 900	737 000		115 000	36 000	165 000	165 000	82 500	3 000	6 000	12 000	1 500	2 400		40 600	40 000	66 000	52 000	25 000	5 000	2 000			30 000	
			852 000																							
Actions de Conservation																										
CA1a	Estimations et distribution des populations de cétacés	36 400	0	35 000	2 005 000																					
CA1b	Structure des populations	0	0	0	130 000																					
CA1c	Suivi de l’état des cétacés	0	27 000	5 000	150 000										2 000									25 000		
CA1d	Réseaux d'échouage fonctionnels et réponses aux situations d'urgence	26 000	30 000		144 000										5 000									25 000		
CA2a	Interactions avec les activités de pêche / aquaculture	18 000	25 000		875 000																		25 000			
CA2b	Bruit sous-marin d’origine anthropique	26 000	30 000		296 000																		30 000			
CA2c	Collisions avec les navires	8 000	5 000	5 000	151 000																		5 000			
CA2d	Observation des cétacés	0	0		210 000																					
CA2e	Déchets marins	17 000	0	5 000	130 000																					
CA2f	Pollutions biologique & chimique	0	0	0	80 000																					
CA2g	Changement climatique	0	0	0	8 000																					
CA2i	Questions liées à la captivité	0	0	6 000	29 000																					
CA3a	Mesures spatiales de conservation des cétacés	0	10 000	15 000	105 000																			10 000		
CA4a	Information / Communication / Sensibilisation sur les cétacés	65 500	30 000	5 000	185 000																				30 000	
CA5A	Culture cétacéenne	-	0		3 000																					
Budget triennal pour les Actions de Conservation		196 900	157 000	86 000	4 501 000																					
			6 076 000																							
Budget triennal TOTAL			894 000	86 000	4 616 000	36 000	165 000	165 000	82 500	3 000	6 000	12 000	1 500	2 400	10 000	40 600	40 000	66 000	52 000	25 000	5 000	2 000	60 000	60 000	60 000	
		6 217 400	6 923 000																							
Budget triennal par année & Lignes budgétaires (LB)							LB1101	LB1102	LB1103	LB1104	LB1201	LB1202	LB 1203	LB 1300	LB 1400	LB1501	LB1502	LB1600	LB2100	LB2200	LB2300	LB2400	LB2500	LB52	LB53	LB54
		2026					12 000	65 000	55 000	27 500	1 000	2 000	4 000	500	800	3 000	15 000	20 000	-	22 000	7 000	-	-	25 000	25 000	20 000
		2027					12 000	65 000	55 000	27 500	1 000	2 000	4 000	500	800	3 000	15 000	20 000	3 000	30 000	7 000	5 000	2 000	25 000	25 000	20 000
		2028					12 000	65 000	55 000	27 500	1 000	2 000	4 000	500	800	4 000	10 600	-	63 000	-	11 000	-	-	10 000	10 000	20 000

¹ Voir le tableau 2 ci-dessous sur la description des lignes budgétaires

Tableau 2 – BUDGET CO – 2026 – 2028 basé sur différentes options (en €/euros)

		2023 -2025	2026 -2028
Réunions institutionnelles, Gestion Générale et Soutien Administratif			
Gestion Générale			
1100	Personnel administratif		
1 101	Allocation de logement de la Secrétaire Exécutif	36 000	36 000
1 102	Chargé de Programme et de Projet 1	150 000	165 000
1 103	Chargé de Programme et de Projet 2	150 000	165 000
1 104	Comptable et Assistant de programme (50 %)	75 000	82 500
1200	Assistance administrative		
1 201	Traducteurs	3 000	3 000
1 202	Expert-comptable	6 000	6 000
1 203	Assistance externe	9 000	12 000
1300	Frais bancaires	1 500	1 500
1400	Accueil	2 400	2 400
Soutien administratif			
1 501	Unités de Coordination	9 600	10 000
1 502	Déplacements du personnel du Secrétariat	39 400	40 600
Stratégie de l'ACCOBAMS			
1 600	Evaluation et stratégie de l'ACCOBAMS	0	40 000
Réunions institutionnelles			
2100	Réunions des Parties	61 000	66 000
2200	Comité Scientifique	49 000	52 000
2300	Bureau	25 000	25 000
2400	Réunion des Représentants Nationaux	15 000	5 000
2500	Réunion du Comité de Suivi des Obligations	5 000	2 000
TOTAL des Réunions institutionnelles et de la Gestion		636 900	714 000
Appui aux actions de Conservation			
52	Interactions homme-Cétacés / Situations d'urgence	77 000 (y compris 8 000€ des fonds restants)	86 000 (y compris 26 000€ des fonds restants)
53	Habitats / Recherche et suivi	97 000 (y compris 40 600€ des fonds restants)	85 000 (y compris 25 000€ des fonds restants)
54	Information/ Communication/ Sensibilisation du public	106 000 (y compris 4 500€ des fonds restants)	65 000 (y compris 5 000€ des fonds restants)
Conservation TOTAL		280 000 (y compris 53 100€ des fonds restants)	236 000 (y compris 56 000€ des fonds restants)
Budget TOTAL pour le triennat		916 900 (y compris 53 100€ des fonds restants)	950 000 (y compris 56 000€ des fonds restants)
Budget TOTAL pour le triennat (sans les fonds restants du dernier triennat)		863 800	894 000

ANNEXE 2 - Contributions annuelles des Parties au Fonds d'Affectation Spécial de l'ACCOBAMS 2026-2028

	Barème des NU 2026-2028	Clé ACCOBAMS 2026 -2028	Contributions annuelles 2026-2028
Albanie	0,01	1,0000	2 972
Algérie	0,087	1,0522	3 126
Bulgarie	0,071	1,0000	2 972
Croatie	0,088	1,0643	3 162
Chypre	0,035	1,0000	2 972
Egypte	0,182	2,2011	6 540
Espagne	1,895	18,7000	55 567
France	3,858	21,9000	65 076
Géorgie	0,009	1,0000	2 972
Grèce	0,28	3,3863	10 062
Italie	2,813	21,2000	62 996
Liban	0,022	1,0000	2 972
Libye	0,04	1,0000	2 972
Malte	0,02	1,0000	2 972
Maroc	0,059	1,0000	2 972
Monaco	0,011	1,0000	2 972
Monténégro	0,004	1,0000	2 972
Portugal	0,328	3,9668	11 787
Roumanie	0,358	4,3296	12 865
Slovénie	0,077	1,0000	2 972
Syrie	0,006	1,0000	2 972
Tunisie	0,018	1,0000	2 972
Türkiye	0,685	8,2842	24 617
Ukraine	0,074	1,0000	2 972
TOTAL		100	297 406

ANNEXE 3 - Termes de Référence pour l'Administration du Budget

1. Les termes de référence pour l'administration du Budget de l'ACCOBAMS portent sur les exercices financiers commençant le 1^{er} janvier 2026 et se terminant le 31 décembre 2028.
2. Le Budget est administré par le Secrétaire Exécutif conformément à ces Termes de Référence.
3. Les ressources financières du budget doivent provenir :
 - (a) des contributions des Parties conformément à l'Annexe 2, ainsi que des contributions de toute nouvelle Partie, et
 - (b) des contributions volontaires des Parties, des contributions des États non-Parties à l'Accord, d'autres organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que d'autres sources.
4. Toutes les contributions au Budget sont versées en euros.
5. Concernant les contributions des États qui deviennent Parties à l'Accord après le début de l'exercice financier, la contribution initiale (à partir du premier jour du troisième mois suivant le dépôt de l'instrument de ratification, d'acceptation ou d'adhésion, jusqu'à la fin de l'exercice financier) est fixée au prorata de la contribution des autres Parties conformément au barème des quotes-parts adopté et est en fonction de l'exercice financier restant.
6. Les contributions de toutes les Parties pour la période triennale 2026-2028 sont calculées sur la base du barème des Nations Unies applicable pour 2025, incluant les modifications nécessaires pour l'adapter aux Parties à l'ACCOBAMS.
7. Les contributions sont dues au 1er janvier 2026, au 1er janvier 2027 et au 1er janvier 2028, et doivent être versées sur le compte suivant:

<i>Titulaire du compte</i>	<i>Code Swift</i>	<i>IBAN</i>
ACCOBAMS	CFMOMCMX	MC 02 1273 9000 7001 0702 3000 M76

8. Pour la commodité des Parties à l'accord, le Secrétaire Exécutif notifie dès que possible aux Parties le montant de leur contribution calculée pour chaque année de l'exercice financier.
9. Les Contributions Volontaires reçues dans le budget et qui ne sont pas immédiatement utilisées au financement des activités sont investies à la discrétion du Secrétaire Exécutif, en consultation avec le Bureau, et tout revenu généré est utilisé pour la mise en œuvre de l'Accord.
10. Les comptes du Budget sont audités par un expert-comptable.
11. Les prévisions budgétaires des recettes et des dépenses pour chaque année civile de l'exercice financier sont préparées en euros et soumises à la Réunion des Parties à l'Accord.
12. Les prévisions pour chaque année civile de l'exercice financier sont divisées en sections et objets de dépenses, sont spécifiées selon des lignes budgétaires, sont cohérentes avec les programmes de travail auxquels elles se rapportent et sont accompagnées des informations qui peuvent être demandées par les contributeurs ou en leur nom.

13. Le projet de Budget, comprenant toutes les informations nécessaires, est envoyé par le Secrétariat de l'ACCOBAMS à toutes les Parties au moins 90 jours avant la date fixée pour l'ouverture de la Réunion des Parties.
14. Le Budget est adopté par consensus lors de la Réunion des Parties.
15. Le Secrétariat de l'ACCOBAMS peut, si nécessaire, transférer jusqu'à 20 % des fonds d'une ligne budgétaire du budget approuvé, à une autre ligne budgétaire de la même section du budget. Si le transfert de fonds nécessaire au sein d'une même section budgétaire est supérieur à 20 % de la ligne budgétaire à partir de laquelle le transfert est effectué, le Secrétariat demande l'autorisation du Bureau.
16. Si le Secrétariat de l'ACCOBAMS prévoit un manque de ressources au cours de l'exercice financier, le Secrétariat de l'ACCOBAMS consulte le Bureau sur les priorités de dépenses.
17. Les engagements sur les ressources du budget ne peuvent être effectués que s'ils sont couverts par des recettes suffisantes.
18. Aucun transfert de fonds n'est autorisé entre les Contributions Ordinaires du Fonds d'Affectation Spécial vers le Fonds Additionnel de Conservation.
19. Un fonds de réserve est créé, équivalent à 30 % du Budget administratif.
20. Un fonds dédié aux situations d'urgence est créé et constitué à partir de contributions volontaires des Parties, des Organisations Internationales et des donateurs publics et privés.
21. À la fin de chaque année civile de l'exercice financier, le Secrétariat de l'ACCOBAMS soumet les comptes de l'exercice au Bureau. Ces comptes comprennent le détail des dépenses effectives et des comparaisons avec les provisions initiales pour chaque ligne budgétaire.
22. Le Secrétariat de l'ACCOBAMS fournit au Bureau une estimation des dépenses proposées pour l'année à venir et, simultanément ou dès que possible, la communication des comptes et rapports mentionnés dans les paragraphes précédents.
23. Le Secrétariat de l'ACCOBAMS présente à la Réunion des Parties les comptes de l'exercice financier dûment audités.
24. Les présents termes de référence sont mis en œuvre par le Secrétaire Exécutif.

ANNEXE 4 - Lignes Directrices pour l'acceptation des Contributions Financières Volontaires

1. Règles Générales

Aucune contribution volontaire, aucun cadeau ou don destiné à un but spécifique ne peut être accepté s'il est considéré comme incompatible avec les principes et les objectifs de l'Accord ou du PNUE/CMS.

2. Approbation des donateurs

2.1 Les donateurs qui ne sont pas des institutions gouvernementales des Parties ou des Organisations d'intégration économique ou des Etats riverains non Parties à l'Accord, doivent être approuvés comme tels par le Bureau avant que leurs contributions ne soient acceptées par le Secrétariat de l'ACCOBAMS.

2.2 Sont exclus les donateurs connus pour avoir été impliqués dans des intérêts ou des activités contraires aux objectifs de l'Accord ou de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, ainsi que toute organisation ou tout individu qui a délibérément jeté ou pourrait jeter le discrédit sur l'Accord. Il en va de même lorsqu'il existe un risque que le donateur tente d'influencer les décisions d'un organe de l'Accord et que, de l'avis du Comité Scientifique, il a, ou a eu dans le passé, une attitude peu respectueuse de l'environnement.

3. Acceptation des Contributions Volontaires

3.1 Les Contributions Volontaires ne sont acceptées que si leur objet est conforme aux principes et aux objectifs de l'Accord.

3.2 Aucune Contribution Volontaire ne peut entraîner une responsabilité financière présente ou future pour le Fonds d'Affectation Spécial de l'Accord sans le consentement préalable des Parties ou du Bureau.

3.3 Si des coûts indirects surviennent, en relation avec le soutien administratif de l'activité mise en œuvre par le biais d'une contribution volontaire, y compris la gestion des ressources financières et de l'information, et qu'ils ne sont pas inclus dans le budget du projet visé par la contribution volontaire, alors le Secrétariat peut retenir un pourcentage allant jusqu'à 4% de la contribution volontaire d'un montant allant jusqu'à 50 000 €, et de 7% pour la contribution volontaire de plus de 50 000 €. Il est demandé au Secrétariat de rendre compte de l'application de cette disposition au Bureau et à la Réunion des Parties.

3.4 Toutes les contributions financières doivent être versées en devise librement convertible ; des exceptions peuvent toutefois être faites pour des projets spéciaux si la devise en question peut être effectivement utilisée.

3.5 Les Contributions Volontaires en nature peuvent être acceptées, à condition qu'elles soient utilisées pour des activités approuvées par la Réunion des Parties. Il peut s'agir, notamment, de la participation directe ou indirecte à un projet conjoint, de la mise à disposition de bureaux à titre gracieux, d'équipements ou du détachement de personnel.

ANNEXE 5 - Éligibilité à un financement pour assister aux Réunions des Parties de l'ACCOBAMS

Sur la base de l'échelle des revenus moyens et faibles, de la Banque mondiale en date de février 2025, le Secrétariat de l'ACCOBAMS est autorisé à couvrir, selon la disponibilité du budget, les frais de voyage et d'hébergement des représentants des Parties suivantes aux Réunions des Parties à l'ACCOBAMS (un délégué par Partie) :

- Albanie (soumis au versement des contributions impayées)
- Algérie
- Egypte
- Géorgie
- Liban
- Libye (soumis au versement des contributions impayées)
- Monténégro
- Maroc
- Syrie e (soumis au versement des contributions impayées)
- Tunisie
- Türkiye
- Ukraine

ANNEXE 6 - Programme de Travail pour 2026-2028

GESTION DE L’ACCORD (MA)

MA1	IMPLICATION DES ACTEURS CLES
MA1a	Renforcer la participation de toutes les parties prenantes clés aux activités de l'ACCOBAMS

Résultats attendus

Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget Total (€)	CO 2026-2028	Fonds sécurisés (€)			CV/FE supplémentaire requis (€)
						CO 2023-2025	CV	FE	
Assurer le fonctionnement institutionnel/ gouvernance/ processus de l'ACCOBAMS Renforcer l'implication de tous les pays riverains afin d'encourager l'adhésion à l'Accord	Majeure	Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Comité Scientifique Partenaires, UCSR	- Organiser des Réunions institutionnelles de l'ACCOBAMS - Réunion des Parties - Réunions du Comité Scientifique - Réunions du Bureau - Inviter les Observateurs, y compris les Pays riverains non-Parties et les experts concernés, aux Réunions de l'ACCOBAMS - Communiquer avec le Dépositaire afin d'encourager l'adhésion des États riverains à l'Accord	146 000 €	66 000 € LB 2100 52 000 € LB 2200 25 000 € LB 2300 3 000 € LB 1501				-
Établir/renforcer les partenariats et les collaborations avec toutes les OIG, ONG et entités internationales/nationales concernées Établir des synergies avec les politiques de l'Union européenne (DCSMM, HD), la Convention de Barcelone, la Convention de Bucarest et d'autres Accords et stratégies d'Organisations pertinents	Majeure	Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Comité Scientifique Partenaires, UCSR	- Établir des MoU avec les OIG, les organismes gouvernementaux, les organisations scientifiques, les Universités, les ONG et les organisations pertinentes - Participer aux Réunions, forums et groupes de travail pertinents - Contribuer à l'élaboration de documents sur les politiques régionales pertinentes/ rapports - Assurer le dialogue entre les Conventions régionales afin de faciliter la communication d'informations par les Pays dans le cadre d'autres Conventions.	40 600 €	40 600 € LB1502				
Assurer la communication au sein de la communauté ACCOBAMS et renforcer les échanges d'informations sur les projets/activités/initiatives nationaux et régionaux	Moyenne	Parties	Utiliser la plateforme NETCCOBAMS comme outil de partage/consultation - Échange d'informations sur les rapports nationaux et les projets/activités/initiatives régionaux	90 000 €	30 000 € LB54				60 000€
Renforcer les synergies avec et entre les Partenaires	Moyenne	Partenaires	- Examiner les nouvelles demandes d'adhésion au Partenariat de l'ACCOBAMS - Organiser des réunions des Partenaires de l'ACCOBAMS afin de partager leur expertise/ connaissances/ informations - Réviser le statut des Partenaires de l'ACCOBAMS	10 000 €	0€				10 000 €
TOTAL MA1a - Renforcer la participation de toutes les parties prenantes clés aux activités de l'ACCOBAMS				286 600	216 600				70 000 €

MA2	ASSURER DES FINANCEMENTS APPROPRIÉS NOTAMMENT POUR LES ACTIVITÉS DE CONSERVATION
MA2a	Mobiliser et diversifier les sources de financement

Résultats attendus	
--------------------	--

Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget Total (€)	CO 2026-2028	Fonds sécurisés (€)			CV/FE supplémentaire requis (€)
						CO 2023-2025	CV	FE	
Financer des projets de conservation des cétacés dans le cadre du Fonds Additionnel de Conservation (FAC)	Majeure	Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Comité Scientifique Partenaires, UCSR	Lancer un nouvel appel à propositions ACCOBAMS pour des projets liés à la conservation des cétacés	45 000 € Nouvel appel à projets au titre du FAC	0€				45 000 €
Diversifier les sources de financement pour développer des projets/actions alignés avec les priorités de l'ACCOBAMS	Majeure		- Lancer un appel à contributions volontaires - Explorer et examiner les possibilités de financement international pour les projets de conservation des cétacés dans le cadre d'un partenariat avec des donateurs - Élaborer une proposition de programme de parrainage - Organiser des rencontres avec des donateurs potentiels pertinents - Tirer parti des partenariats et collaborations existants avec toutes les OIG, ONG et entités internationales/nationales - Obtenir des fonds nationaux qui serviront de cofinancement pour soutenir les propositions de projets élaborées par les organisations nationales	Budget provenant d'autres actions	0€				
Renforcer les capacités nationales en matière d'élaboration de projets de conservation des cétacés et de collecte de fonds	Majeure		Partager les informations sur les opportunités de financement	-	0€				- €
TOTAL MA2a - Mobiliser et diversifier les sources de financement				45 000 €	0€	-	-	-	45 000 €

MA3	MISE EN ŒUVRE ET RESPECT DE L'ACCOBAMS
MA3a	Améliorer le niveau de mise en œuvre et de respect des Résolutions de l’ACCOBAMS ainsi que le suivi de ses progrès

Résultats attendus	
--------------------	--

Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget Total (€)	CO 2026-2028	Fonds sécurisés (€)			CV/FE supplémentaire requis (€)
						CO 2023-2025	CV	FE	
Réviser la stratégie de l'ACCOBAMS (2018-2025) et en proposer une nouvelle après avoir évalué l'efficacité globale de l'Accord	Majeure	Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Comité Scientifique Partenaires, UCSR	- Évaluer l'efficacité globale de l'Accord - Préparer une stratégie de l'ACCOBAMS (2026-2037) en collaboration avec tous les organes de l'ACCOBAMS	40 000 €	40 000 € (LB 1600)				-
Renforcer la participation des Points Focaux Nationaux	Majeure	Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Comité Scientifique Partenaires, UCSR	- Diffuser le guide sur le rôle du Point Focal National de l'ACCOBAMS - Fournir des mises à jour régulières sur la mise en œuvre des Résolutions par les Parties - Organiser la Réunion des Représentants Nationaux avec des réunions sous-régionales afin d'élaborer le programme de travail 2026-2028 en identifiant les actions liées à la conservation des cétacés, conformément aux priorités nationales <i>(en ligne)</i>	5 000 €	5 000 € (LB2400)				-
Proposer des mesures correctives en cas de non-respect des Résolutions de l'ACCOBAMS et en cas d'infractions	Majeure	Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Comité Scientifique Partenaires, UCSR, Comité de Suivi des Obligations	- Convenir d’une réunion du Comité de Suivi des Obligations <i>(en ligne)</i> - Appliquer les Procédures de Suivi des Obligations	2 000 €	2 000 € (LB 2500)				
TOTAL MA3a - Améliorer le niveau de mise en œuvre et de respect des Résolutions de l’ACCOBAMS ainsi que le suivi de ses progrès				47 000 €	47 000 €	-	-	-	-

MA4	EXTENSION DE LA ZONE DE L'ACCOBAMS
MA4a	Garantir la mise en œuvre des normes de conservation des cétacés de l'ACCOBAMS dans les zones adjacentes

Résultats attendus	
--------------------	--

Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget Total (€)	CO 2026-2028	Fonds sécurisés (€)			CV/FE supplémentaire requis (€)
						CO 2023-2025	CV	FE	
Promouvoir la ratification de l'Accord pour l'extension géographique de la zone de l'Accord en Atlantique	Majeure	Secrétariat Dépositaire	- Assurer la liaison avec le Dépositaire afin d'encourager les autorités nationales compétentes à ratifier l'Amendement visant à étendre la zone d'application de l'Accord en Atlantique (Réf. Rés. A/4.1) - Fournir à tous les Points Focaux une note explicative sur l'Amendement - Apporter un soutien aux Points Focaux Nationaux pour résoudre les problèmes liés à la ratification de l'Amendement en organisant des réunions trilatérales entre le Point Focal National, le Secrétariat et un conseiller juridique de l'ACCOBAMS	-	0€	-	-	-	-
TOTAL MA4a - Garantir la mise en œuvre des normes de conservation des cétacés de l'ACCOBAMS dans les zones adjacentes				-	0€	-	-	-	-

TOTAL GESTION DE L'ACCORD (MA	Budget Total (€)	CO 2026-2028	Fonds sécurisés (€)			CV/FE supplémentaire requis (€)
			CO 2023-2025	CV	FE	
	378 600 €	263 600 €	-	-	-	115 000 €
TOTAL GESTION DE L'ACCORD (MA) y compris la Gestion Générale & le soutien Administratif (473 400 €)	852 000 €	737 000 €				115 000 €

ACTIONS DE CONSERVATION (CA)									
CA 1 a		Estimations et distribution des populations de cétacés							
Résultats attendus		Amélioration des connaissances sur les populations de cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS Distribution et abondance globales des cétacés en Méditerranée et en mer Noire établies, sur la base des résultats des études synoptiques							

Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget Total (€)	CO 2026-2028	Fonds sécurisés (€)			CV/FE supplémentaire requis (€)
						CO 2023-2025	CV	FE	
Promouvoir la mise en œuvre du Programme de Surveillance à Long Terme (LTMP), en tenant compte des obligations des pays en matière de surveillance et de notification (DCSMM, Convention de Barcelone, Convention de Bucarest)	Majeure	Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Comité Scientifique, Partenaires, UCSR	• Sécuriser des fonds pour la mise en œuvre de l'ASI-II, notamment en recherchant l'existence de financements possibles aux niveaux national / régional • Poursuivre le développement et la mise en œuvre d'un cadre de simulation afin d'examiner les performances de différentes stratégies de contrat d'études futures (synoptiques, régionales/nationales) • Entreprendre des études synoptiques à l'échelle du bassin dans la zone ACCOBAMS, en mettant l'accent sur l'abondance et les tendances en 2026/2027 (ASI-II), avec le soutien du Comité de Pilotage de l'ASI, du Groupe de contact LTMP (Rés. 8.10) et du CS afin de réviser et de mettre à jour, si nécessaire, les protocoles de terrain et d'analyse • Promouvoir la synchronisation et la normalisation des efforts de surveillance existants afin de contribuer à l'objectif du LTMP (réunions de coordination au niveau sous-régional, groupe de travail sur la surveillance des cétacés, etc.) • Collaborer avec les organisations pertinentes, telles que le Système de la Convention de Barcelone du PNUE/PAM (EcAp/IMAP, QSR), la Convention de Bucarest et la Commission européenne (DCSMM) • Utiliser des méthodes statistiques avancées et des techniques d'apprentissage automatique pour intégrer et analyser les données provenant de diverses sources, afin de garantir des estimations d'abondance et des modèles de répartition fiables et précis	3 335 000 € ² (un budget détaillé de l'ASI-II est présenté dans le document de la MOP9 : MOP9/Doc31)		30 000 € Restants de diverses Lignes Budgétaires non-dépensées	500 000 € de l'OFB (France – MoU en dev le 20 août 2025)	45 000 € Restants de l'ASI-I	2 005 000 €
Promouvoir l'utilisation des données ASI-I en améliorant la visibilité des ensembles de données ASI-II (et futurs) et des résultats connexes, et encourager la poursuite des analyses	Elevée	Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Comité Scientifique, Partenaires, UCSR	• Mettre en place un référentiel centralisé pour faciliter le partage des données et la collaboration entre les différentes organisations et parties prenantes • Utiliser l'activité NETCCOBAMS relative à l'ACCOBAMS Survey Initiative pour gérer le partage des données ASI • Promouvoir les données et les résultats de l'ASI-II dans les forums pertinents • Partager les données ASI-II à la demande, conformément aux conditions d'utilisation de l'ASI et aux modalités d'archivage/de suivi des demandes • Recueillir les résultats des travaux et des analyses			5 000 € LB53 (Développement de protocoles sur des méthodes de surveillance normalisées pour les études multidisciplinaires/Ferries)	600 000 € de l'Italie (en nature) 150 000 € de la Principauté de Monaco		

² Le budget réel est de 3 500 000 € mais 165 000€ est dans le budget administrative puisqu'un chargé de projet – sera dédié au suivi des actions y compris LTMP et ASI-II durant la période 2026-2028

			menés à la suite des demandes de jeux de données complets ASI-I et II afin qu'ils soient utilisés par le CS pour fournir les meilleurs avis scientifiques • Soumettre les résultats ASI-II au CS de la CBI						
Promouvoir la collecte de données aux niveaux sous-régional et national (en cohérence avec les méthodologies d'enquête de l'ACCOBAMS)	Majeure	Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Comité Scientifique, Partenaires, UCSR	• Continuer à faciliter les échanges et la coordination entre les Parties sur les études sous-régionales • Continuer à organiser des activités de formation sur les méthodes/protocoles de surveillance et l'analyse des données pour les études à petite échelle (aux niveaux local, national et sous-régional) • Mettre à jour les manuels sur les méthodes de surveillance normalisées (études aériennes, études à partir de bateaux, études acoustiques...) • Collaborer avec les organisations compétentes, telles que le PNUE/PAM, le système de la Convention de Barcelone (EcAp/IMAP, QSR), la Convention de Bucarest et la Commission européenne (DCSMM)						
Promouvoir la collecte de données issues d'études multidisciplinaires (telles que les études sur la pêche / les études acoustiques), de technologies innovantes (UAV, satellites) et de plateformes d'opportunité (ferries, bateaux d'observation des cétacés, navires de la marine, etc.)	Elevée	Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Comité Scientifique, Partenaires, UCSR	• Examiner les résultats des activités menées dans les zones pilotes afin de collecter des données à l'aide d'études multidisciplinaires (telles que des études de pêche/acoustiques), de technologies innovantes (UUAV, satellites) et de plateformes opportunes (ferries, bateaux d'observation des cétacés, navires de la marine, etc.) sur la base des recommandations des études précédentes • Examiner la collaboration avec les études régionales existantes sur la pêche (MEDITS, MEDIAS) et les organisations pertinentes telles que la CGPM et la CICTA • Examiner les collaborations avec les initiatives/projets/réseaux existants pertinents sur les plateformes opportunes • Organiser des réunions/ateliers pour discuter des synergies possibles et partager la méthodologie et l'analyse des données – TdR • Élaborer, mettre à jour et normaliser les protocoles pour les études multidisciplinaires • Examiner et mettre à jour les « Lignes directrices pour le suivi de l'aire de répartition, de l'abondance et des caractéristiques démographiques des populations de cétacés » en synergie avec l'IMAP • Examiner régulièrement les « meilleures technologies disponibles » et évaluer leur contribution potentielle au LTMP.						
TOTAL CA1a - Estimations et distribution des populations de cétacés				3 335 000 €	0	35 000 €	1 250 000 €	45 000 €	2 005 000 €

CA 1 b		Population Structure							
Résultats attendus	Amélioration des connaissances sur la structure des populations dans la zone de l'ACCOBAMS et réalisation de plans de gestion de conservation des espèces								
	Echanges d'échantillons facilités pour une analyse conjointe								
	Echanges de données facilités pour une analyse à l'échelle du bassin								
Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget Total (€)	CO 2026-2028	Fonds sécurisés (€)			CV/FE supplémentaire requis (€)
						CO 2023-2025	CV	FE	
Améliorer la collecte et la diffusion des données relatives aux photos d'identité : - Mettre à jour et harmoniser les protocoles relatifs à la collecte des données pour les photos d'identité - Partager les données relatives aux photos d'identité -	Elevée	Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	• Organiser une réunion d'experts afin d'élaborer un guide des meilleures pratiques pour la collecte de données à des fins de comparaison – TdR • Organiser des formations régionales pour les experts sur l'analyse des photos d'identité (y compris celles prises par drone), y compris l'IA (intelligence artificielle) – TdR • Faciliter le partage des données et la création de catalogues de photos d'identité à grande échelle pour une analyse approfondie (voir les actions du CMP) – TdR	10 000 € 35 000 € 20 000 €	0 €				65 000 €
Améliorer la collecte de données sur la génétique des populations de cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS Développement de l'identification génétique de la structure des populations (en particulier pour la Méditerranée), y compris, par exemple, l'ADN environnemental (eDNA)	Elevée	Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Comité Scientifique, Partenaires, UCSR	• Promouvoir les meilleures pratiques de l'ACCOBAMS en matière de collecte de données génétiques sur les populations de cétacés • Faciliter l'analyse des échantillons de tissus existants (y compris ceux provenant de biopsies) afin de répondre aux questions relatives à la structure des stocks et à la diversité génétique • Harmoniser les procédures d'échange d'échantillons entre les institutions scientifiques et médico-légales de la CITES dans la zone de l'ACCOBAMS • Collaborer avec les organisations concernées (CITES, Protocole de Nagoya (<i>Access and Benefit-Sharing</i>, etc.)) • Promouvoir l'utilisation de nouvelles techniques telles que la génomique et la protéomique	0 30 000 € 5 000 € 15 000 €	0 €				50 000€
Autres marqueurs écologiques	Moyenne		• Organiser un atelier sur l'intégration de marqueurs écologiques dans la définition de la structure des populations (Unités de Gestion Ecologique) pour les cétacés dans le cadre d'événements ou de réunions scientifiques internationaux, en collaboration avec le CIEM et la CBI – TdR • Promouvoir les études sur la structure par âge et la démographie des populations	10 000 € 5 000 €	0 €				15 000 €
TOTAL CA1b – Structure des populations				130 000 €					130 000 €

CA 1 c	Suivi de l'état des cétacés								
Résultats attendus	Les plans régionaux de conservation (Med et BS) pour les cétacés sont promus au niveau national Des plans de gestion de conservation pertinents en matière de conservation sont développés et mis en œuvre Des Plans d'Action Nationaux sont élaborés et mis en œuvre dans plusieurs pays								
Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget Total (€)	CO 2026-2028	Fonds sécurisés (€)			CV/FE supplémentaire requis (€)
						CO 2023-2025	CV	FE	
Soutenir la mise en œuvre des plans régionaux de conservation des cétacés (en mer Noire et en mer Méditerranée)	Majeure	Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Comité Scientifique, Partenaires, UCSR	- Soutenir la BSC dans la révision du Plan Régional de Conservation des cétacés en mer Noire, en tenant compte du cadre du Plan de gestion de conservation de la CBI/ACCOBAMS - Soutenir la SPA/RAC dans la mise en œuvre, l'évaluation et la mise à jour du Plan d'action méditerranéen pour les cétacés adopté par les Parties à la Convention de Barcelone	2 000 €	2 000 € (LB 1501)				
Élaborer/réviser/mettre en œuvre des Plans de Gestion de Conservation pertinents pour les espèces de cétacés	Majeure	Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Comité Scientifique, Partenaires, UCSR	- Organiser des ateliers d'experts afin d'élaborer des Plans de Gestion de Conservation des cachalots et des Baleines de Cuvier, en tenant compte de tous les plans nationaux de conservation – TdR - Organiser des ateliers avec les parties prenantes afin de finaliser les Plans de Gestion de Conservation des rorquals communs, des dauphins de Risso, des grands dauphins et des dauphins communs, en tenant compte de tous les plans nationaux de conservation – TdR - Soutenir la mise en œuvre des actions pertinentes des Plans de Gestion de Conservation approuvés pour les espèces de cétacés, en mettant l'accent sur les mesures de coordination - Envisager l'élaboration d'un Plan de Gestion de Conservation pour les orques, en tenant compte des plans nationaux de conservation existants.	20 000 € 80 000 € 80 000 € 10 000 €	25 000 € (LB53)		5 000 € VC France (LB 6350) 10 000 € VC Monaco (LB 6900)		150 000€
Faciliter le développement, la révision et la mise en œuvre des Plans d'Action Nationaux pour les cétacés	Elevée	Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Comité Scientifique, Partenaires, UCSR	- Soutenir la révision/l'élaboration des Plans d'Action Nationaux pour les cétacés en collaboration avec les UCSR et les autorités nationales, à travers un processus participatif impliquant toutes les organisations concernées (ONG, associations, partenaires nationaux, etc.). - Mettre en place des Groupes de Travail ou des Conseils nationaux dans le cadre des plans d'action nationaux	7 000 €	0€	5 000 € Fonds restants LB53	2 000 € VC Italie (LB 6600)		
TOTAL CA1c - Suivi de l'état des cétacés				199 000 €	27 000 €	5 000 €	17 000 €		150 000€

CA 1 d		Réseaux d'échouage fonctionnels et réponses aux situations d'urgence							
Résultats attendus		Des Réseaux Nationaux Officiels d'Échouage sont créés et opérationnels Les informations sur les échouages sont échangées régulièrement entre les réseaux nationaux							
Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget Total (€)	CO 2026-2028	Fonds sécurisés (€)			CV/FE supplémentaire requis (€)
						CO 2023-2025	CV	FE	
Mettre en place/renforcer les réseaux nationaux officiels d'échouage (avec toutes les institutions nationales concernées et les accords internationaux pertinents)	Majeure	Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Comité Scientifique, Partenaires, UCSR	- Diffuser les études sur le statut juridique/institutionnel des réseaux nationaux d'échouage afin d'aider les experts à mettre en place un réseau national officiel d'échouage, le cas échéant – Parties - Fournir une assistance à l'élaboration d'un cadre législatif visant à établir le réseau national de coordination – Parties - Organiser des formations sur les nécropsies, les réponses en cas d'échouage d'animaux vivants et les situations d'urgence, y compris les échouages massifs, dans la zone de l'ACCOBAMS, ainsi que sur l'utilisation des bases de données pertinentes – TdR	40 000 €	5 000 € (LB 1501) 10 000 € (LB 53)				25 000 €
Encourager la collaboration entre les réseaux nationaux des Parties	Majeure	Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Comité Scientifique, Partenaires, UCSR	- Diffuser les procédures relatives aux meilleures pratiques en matière d'autopsie et de prélèvement d'échantillons tissulaires sur les cétacés, issues du processus d'harmonisation mené dans le cadre de l'ACCOBAMS et de l'ASCOBANS - Mettre à jour les Termes de Référence (TdR) de la Task Force de l'ACCOBAMS pour les événements d'échouage (AETFS) en tenant compte d'autres initiatives existantes et en accordant la priorité aux demandes d'aide au renforcement des capacités et aux interventions d'urgence - Tenir et mettre à jour la liste des experts en échouages et des points de contact/coordonateurs des réseaux d'échouages - Mettre à jour les documents de l'ACCOBAMS relatifs à la gestion et aux études sur les échouages (meilleures pratiques, lignes directrices et protocoles) par le biais de réunions/ateliers réguliers entre experts - Promouvoir les technologies d'assistance à distance pendant les investigations - Mettre en œuvre le renforcement des capacités par le biais de modules de formation destinés aux vétérinaires et aux biologistes participant aux études <i>post mortem</i> à l'aide des nouvelles technologies (par exemple, réalité virtuelle/augmentée, métaverse, impression 3D) et de la télé-nécropsie - Créer un Fonds d'Urgence grâce à des	5 000 € 20 000 € 5 000 € 30 000 €	15 000 € (LB53)				45 000 €

			contributions volontaires des Parties, des organisations internationales et des donateurs publics et privés						
			- Saisir les données nationales pertinentes dans les bases de données régionales appropriées, telles que MEDACES - Soutien et financement de MEDACES	54 000 €	0€				54 000 €
			Renforcer un réseau d'échange d'informations sur l'échantillonnage via la plateforme NETCCOBAMS	20 000 €	0€				20 000 €
TOTAL CA1d - Réseaux d'échouage fonctionnels et réponses aux situations d'urgence				174 000 €	30 000€				144 000 €

CA 2 a		Interactions avec les activités de pêches / aquaculture							
Résultats attendus		Les impacts des prises accessoires et de la déprédation des cétacés sont évalués et réduits							
		Des activités écotouristiques (observation des cétacés et pêche touristique) sont proposées comme source de revenus alternative aux pêcheurs touchés par la déprédation							
Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget Total (€)	CO 2026-2028	Fonds sécurisés (€)			CV/FE supplémentaire requis (€)
						CO 2023-2025	CV	FE	
Soutenir les pays dans la surveillance et l'atténuation des situations de déprédation et de prises accessoires	Majeure	Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Comité Scientifique (JBWG), Partenaires, UCSR	• Maintenir et soutenir les travaux du groupe de travail conjoint ACCOBAMS/ASCOBANS sur les prises accessoires • Organiser des ateliers pour partager les expériences et les résultats, y compris ceux des projets antérieurs sur les interactions avec les pêcheries – TdR • Améliorer la collecte de données sur les interactions avec les pêcheries (mise en œuvre de programmes d'observateurs à bord chaque fois que cela est possible et questionnaires dans les ports...) et tester des mesures d'atténuation • Utiliser les données sur les échouages pour évaluer la mortalité due aux prises accessoires (à l'aide de modèles de dérive et/ou des résultats d'autopsies) • Collaborer avec les entités concernées, en particulier avec la CGPM, la CE (DG MARE et DG Environnement), le PNUE/PAM, le système de la Convention de Barcelone (EcAp/IMAP, QSR) et la CBI, la CICTA, le CIEM • Soutenir le réseau avec la CE, la CGPM et le BSC pour traiter la question critique des prises accessoires de marsouins communs en mer Noire • Mettre en œuvre des programmes actifs de sensibilisation des pêcheurs afin d'encourager la déclaration des cas de prises accessoires, d'améliorer la collecte de données et d'évaluer plus précisément l'ampleur de cette menace • Organiser des programmes de formation à l'intention des acteurs locaux et régionaux sur les techniques avancées de surveillance, l'analyse des données et l'utilisation des nouvelles technologies • Promouvoir l'importance de la conservation des cétacés dans les forums internationaux et les discussions politiques pertinents • Etablir un cadre solide de suivi et d'évaluation afin d'évaluer l'efficacité des stratégies mises en œuvre et d'apporter les ajustements nécessaires • Réviser et mettre à jour régulièrement les lignes	15 000 € 600 000 € 20 000 € 10 000 € 10 000 € 50 000 € 50 000 € 10 000 € 20 000 € 15 000 €	25 000 € (LB 52)				775 000 €

			directrices et les protocoles relatifs à la surveillance et aux mesures d'atténuation des prises accessoires, ainsi qu'à la remise à l'eau en toute sécurité des animaux capturés accidentellement, afin d'intégrer les meilleurs avis et pratiques disponibles						
Apporter un soutien aux Parties afin de promouvoir le développement d'activités écotouristiques comme source de revenus alternative pour les pêcheurs (pêche touristique et observation des cétacés)	Elevée	Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Comité Scientifique, Partenaires, UCSR	• Soutenir le développement d'activités écotouristiques durables dans des sites pilotes, en tenant compte des lignes directrices de l'ACCOBAMS relatives à l'observation des cétacés • Prendre en considération les aspects socio-économiques des solutions alternatives	100 000 €	0€				100 000 €
TOTAL CA2a - Interactions avec les activités de pêches / aquaculture				900 000 €	25 000 €				875 000 €

CA 2 b		Bruit sous-marin d’origine anthropique							
Résultats attendus		Les principales activités anthropiques générant des bruits sous-marins sont surveillées dans la zone de l'ACCOBAMS Utilisation de mesures d'atténuation pour les activités anthropiques générant des bruits sous-marins							
Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget Total (€)	CO 2026-2028	Fonds sécurisés (€)			CV/FE supplémentaire requis (€)
						CO 2023-2025	CV	FE	
Encourager la surveillance des activités anthropiques générant des bruits sous-marins	Majeure	Comité Scientifique y compris à travers le JN WG Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	• Organiser une réunion en personne du JN WG CMS/ACCOBAMS/ASCOBANS	20 000 €	25 000 € (LB 52)				251 000 €
			• Sensibiliser les pays en organisant un atelier de sensibilisation et de consultation au niveau national avec différentes parties prenantes, en particulier au niveau ministériel	20 000 €					
			• Inviter les autorités portuaires à élaborer des programmes d'incitation visant à encourager la surveillance et la réduction des émissions de bruit sous-marin, et à rendre compte régulièrement de toutes les activités génératrices de bruit afin d'améliorer la cartographie pour le Rapport sur les « hot spots » du bruit	10 000 €					
				30 000 €					
			• Organiser des formations à l'intention des entités nationales sur la surveillance du bruit, y compris l'analyse des données collectées par le PAM dans certaines zones prioritaires identifiées – TdR	30 000 €					
			• Continuer à gérer le registre régional du bruit	10 000 €					
			• Continuer à alimenter le registre régional du bruit géré par l'ACCOBAMS avec des données sur les sources de bruit impulsif provenant de l'ensemble de la zone de l'ACCOBAMS	60 000 €					
			• Promouvoir l'utilisation du NETCCOBAMS pour la collecte de données	8 000 €					
			• Fournir les données nécessaires pour mettre à jour les cartes des risques et générer des cartes pour la mer Noire en tenant compte des espèces cibles pertinentes	15 000 €					
			• Compléter le Noise Hotspots Report II						
			• Réviser et mettre à jour les lignes directrices de l'ACCOBAMS sur le bruit sous-marin en tenant compte des résultats des projets récents	50 000 €					
			• Préparer une étude sur les effets du bruit sous-marin généré par l'augmentation prévue du nombre de parcs éoliens dans la zone de l'ACCOBAMS – TdR	8 000 €					
			• Poursuivre l'élaboration du concept de « zones tranquilles », mettre à jour les modèles de bruit						

			dans le NETCCOBAMS, comparer les résultats de la modélisation du bruit avec les enregistrements <i>in situ</i>, surveiller les activités anthropiques génératrices de bruit et élaborer de nouvelles mesures d'atténuation • Poursuivre la coopération sur la question du bruit sous-marin avec d'autres organisations internationales, telles que la CMS, l'ASCOBANS, la CBI, le PNUE/PAM Convention de Barcelone (EcAp/IMAP, QSR), l'OMI, le REMPEC et l'UE (DCSMM), et la collaboration avec d'autres projets régionaux sur les questions de bruit • Soutenir l'étude des impacts du bruit sous-marin sur l'état de santé et les proies	15 000 €					
Encourager l'utilisation de mesures d'atténuation pour les activités anthropiques générant du bruit sous-marin	Majeure	Comité Scientifique y compris à travers le JN WG Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	• Améliorer la formation des régulateurs sur l'application appropriée des Evaluations de l'Impact Environnemental (EIA) de la CMS et des lignes directrices de l'ACCOBAMS sur le bruit • Promouvoir le certificat ACCOBAMS pour les opérateurs MMO/PAM hautement qualifiés • Soutenir le développement et la mise à jour des outils de formation HQMMO/PAM de l'ACCOBAMS • Réviser et mettre à jour le « Guide pour l'utilisation des mesures d'atténuation par les Parties », de l'ACCOBAMS • Poursuivre l'élaboration de projets/initiatives conjoints visant à simuler des mesures d'atténuation telles que la réduction de la vitesse et les avantages connexes, et examiner les résultats • Développer la coopération avec d'autres organisations internationales sur les questions relatives au bruit sous-marin	20 000 €	5 000 € LB 52				15 000 €
Échange d'informations pertinentes avec les autorités compétentes en matière d'activités/exercices militaires	Elevée	Comité scientifique y compris à travers le JN WG Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	• Lettre d'information régulière du Secrétariat à l'OTAN et aux forces navales nationales afin d'attirer l'attention sur les impacts du bruit sur les cétacés et de proposer des mesures d'atténuation • Poursuite de l'organisation d'ateliers conjoints réguliers ACCOBAMS/ASCOBANS avec les forces navales nationales et les membres de l'OTAN – TdR • Soutenir la recherche à l'appui des activités de déminage en mer Noire : élaboration et mise en œuvre du « Plan d'après-guerre pour les cétacés de la mer Noire », avec un focus sur l'élimination de tous les types d'explosifs sous-marins, y compris les mines, avec un impact minimal sur les cétacés et l'écosystème marin	30 000 €	0 €				30 000 €
TOTAL CA2b - Bruit sous-marin d'origine anthropique				326 000 €	30 000 €				296 000€

CA 2 c		Collisions avec les navires							
Résultats attendus		Réduction des collisions avec des navires dans les zones à haut risque							
Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget Total (€)	CO 2026-2028	Fonds sécurisés (€)			CV/FE supplémentaire requis (€)
						CO 2023-2025	CV	FE	
Surveiller/évaluer les zones à haut risque de collision avec des navires (CCH) en Méditerranée et dans la zone Atlantique adjacente	Elevée	Comité scientifique, Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	- Créer un Groupe de Travail conjoint sur les Collisions avec les Navires avec l'Accord Pelagos - Poursuivre la saisie des données relatives aux collisions avec des navires dans les bases de données pertinentes, telles que la base de données centrale de la CBI sur les collisions avec des navires - Identifier les zones à haut risque de collision avec les navires en encourageant les études qui améliorent la compréhension de la répartition temporelle et spatiale du trafic maritime et des cétacés (IMMA) et soutenir la création de cartes interactives des zones à haut risque de collision pour les équipages des navires concernés - Renforcer les efforts visant à quantifier les collisions avec des navires grâce à des nécropsies et à des études d'identification photographique - Promouvoir l'utilisation de la base de données de la CBI sur les collisions avec des navires et de NETCCOBAMS - Soutenir les efforts visant à améliorer l'accès à la répartition temporelle et spatiale du trafic maritime, en particulier des navires qui ne transmettent pas d'informations AIS - Poursuivre la coopération sur la question des collisions avec les navires avec d'autres organisations internationales, telles que la CMS, l'OHI, la CBI, l'EMSA (UE) / REMPEC / l'OMI et l'Accord Pelagos, et contribuer à toute autre initiative, projet et atelier pertinent dans la zone de l'ACCOBAMS	3 000 € 30 000 € 10 000 € 10 000 € 8 000 €	5 000 € (LB 52)	5 000 € (LB 52)			51 000 €
Promouvoir l'utilisation de mesures d'atténuation	Elevée	Comité scientifique, Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	- Examiner les résultats des efforts existants et encourager le développement de nouveaux projets de localisation en temps réel des cétacés, conçus comme des outils complémentaires pour éviter les collisions avec les navires ; et examiner les progrès réalisés dans l'élaboration d'un <i>whale safe certificate</i> - Renforcer la coopération entre les pays qui partagent des zones maritimes présentant un risque élevé de collision pour les cétacés afin de mettre en place une gestion conjointe et cohérente de ces zones - Encourager la mise en place de systèmes	30 000 € 10 000 € 30 000 €	0 €			20 000 € ShiPrint	100 000 €

			d'incitation pour les compagnies maritimes qui adoptent les mesures d'atténuation proposées	20 000 €					
			• Soutenir les projets nationaux ou régionaux visant à réduire le risque de collision	20 000 €					
			• Évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation mises en œuvre ou proposées (telles que les AMP dans la Zone Maritime Particulièrement Sensible (PSSA) du nord-ouest de la Méditerranée)	10 000 €					
			• Soutenir l'élaboration de normes et accélérer le processus de mise à jour des cartes marines afin qu'elles reflètent les zones cruciales pour la protection de la vie marine						
TOTAL CA2c - Collisions avec les navires				181 000 €	5 000€	5 000€		20 000€	151 000€

CA 2 d		Observation des cétacés							
Résultats attendus		Les activités d'observation des cétacés sont correctement menées dans la zone de l'ACCOBAMS							
Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget Total (€)	CO 2026-2028	Fonds sécurisés (€)			CV/FE supplémentaire requis (€)
						CO 2023-2025	CV	FE	
Surveillance du statut des activités d'observation des cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS et de leurs impacts négatifs potentiels sur les individus de cétacé et sur les populations	Elevée	Comité Scientifique à travers le WWWG, Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	• Mettre en œuvre une étude pilote visant à définir la « capacité de charge » pour l'observation des cétacés dans une zone géographique ciblée où l'observation commerciale des cétacés est pratiquée de manière intensive • Réaliser une analyse des législations nationales existantes relatives à l'observation des cétacés afin de soutenir le travail des experts et de coordonner les efforts avec le groupe de travail Pelagos • Collaborer avec les organisations concernées, telles que la CMS, la CBI et l'Accord Pelagos • Mettre à jour la liste des opérations d'observation des cétacés (WW)	150 000 € 5 000 € 5 000 €	0 €	5 000 € (LB 52)			155 000 €
Promouvoir l'utilisation des bateaux d'observation des cétacés comme plateformes d'opportunité	Moyenne	Comité Scientifique à travers le WWWG, Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	• Poursuivre les tests et la mise à jour de l'application llogWhales, qui intègre la procédure commune de collecte de données par les opérateurs d'observation des cétacés, en veillant à sa compatibilité avec d'autres programmes similaires fonctionnant sur des plateformes collaboratives (par ex. : OBSenMER) • Organiser une formation sur les photos d'identité et la collecte de données à l'intention des opérateurs d'observation des cétacés, dans le but final de partager les données collectées	50 000 €	0 €				50 000 €
Soutenir la mise en œuvre du certificat <i>High Quality Whale Watching</i> (HQWW) dans la zone de l'ACCOBAMS	Elevée	Secrétariat, Comité Scientifique, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	• Promouvoir la mise en œuvre du certificat HQWW par les Parties et dans les mesures de gestion spatiale, en collaboration avec les projets/organisations concernés • Organiser des formations sur le HQWW • Réviser les règlements régissant l'utilisation du label collectif « High Quality Whale Watching® » (HQWW) dans le but de simplifier sa mise en œuvre au niveau national et de faciliter sa reproduction dans d'autres zones géographiques • Assurer la liaison avec les organisations touristiques concernées	10 000 €	0 €	5 000 € (LB 52)			5 000 €
TOTAL CA2d - Observation des cétacés				220 000 €	0	10 000 €			210 000 €

CA 2 e		Débris marins							
Résultats attendus		Amélioration de la surveillance des déchets marins en relation avec les cétacés							
Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget Total (€)	CO 2026-2028	Fonds sécurisés (€)			CV/FE supplémentaire requis (€)
						CO 2023-2025	CV	FE	
Surveiller les impacts des débris marins (débris marins ingérés / microplastiques / enchevêtrements dans les filets fantômes) sur les cétacés	Elevée	Secrétariat, Comité Scientifique, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	- Soutenir les actions visant à mettre en œuvre les lignes directrices relatives aux meilleures pratiques en matière d'examen <i>post mortem</i> des cétacés, y compris l'évaluation des débris marins ingérés et des cas d'enchevêtrement dans des filets fantômes - Promouvoir/soutenir/assurer la liaison avec des projets et des activités de recherche visant à mettre au point des méthodes normalisées pour détecter la présence et les effets des débris marins, y compris les microplastiques, chez les espèces de cétacés - Standardiser les méthodes de diagnostic permettant d'évaluer la présence de débris marins dans le tractus gastro-intestinal des mammifères marins, de classer et de quantifier les débris marins identifiés, de détecter les additifs plastiques et les contaminants absorbés, et d'élaborer un indice de risque, d'impact et de mortalité - Faciliter la collaboration régionale entre les banques de tissus afin d'échanger des échantillons de tissus pour des analyses conjointes et des études rétrospectives - Identifier les zones sensibles à l'accumulation de débris marins et identifier les menaces pour les espèces de cétacés présentes dans ces zones - Élaborer une proposition visant à utiliser les espèces de cétacés comme indicateurs de la présence de débris marins dans la zone de l'ACCOBAMS - Collaborer avec les organisations concernées (ASCOBANS, CBI, MEDPOL, OMI, FAO), notamment par le biais d'activités conjointes - Promouvoir les espèces de cétacés comme indicateurs de la pollution par les microplastiques et les macro-déchets à l'échelle de l'ACCOBAMS et encourager leur inclusion en tant qu'espèces indicatrices dans l'indicateur candidat 24 de l'IMAP et le descripteur 10 de la DCSMM - Promouvoir des campagnes sur l'interdiction des plastiques à usage unique	50 000 € 10 000 € 15 000 € 5 000 € 30 000 € 10 000 € 15 000 €	0 €	5 000 € (LB 52)			130 000 €
TOTAL CA2e – Débris marins				135 000 €	0 €	5 000€			130 000 €

CA 2 f		Pollution biologique & chimique							
Résultats attendus		Le suivi de la pollution chimique et biologique sur les cétacés est amélioré							
Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget Total (€)	CO 2026-2028	Fonds sécurisés (€)			CV/FE supplémentaire requis (€)
						CO 2023-2025	CV	FE	
Surveiller l'impact de la pollution chimique et biologique (telle que les agents pathogènes, les espèces envahissantes) sur les cétacés	Moyenne	Secrétariat, Comité Scientifique, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	- Dresser un inventaire des institutions ou laboratoires de la zone de l'ACCOBAMS capables d'analyser des échantillons pour détecter les polluants hérités et émergents - Créer une base de données commune sur les maladies et les charges chimiques - Évaluer les effets cumulatifs et les facteurs de stress multiples, notamment les produits chimiques, les déchets marins, le changement climatique et les agents pathogènes émergents, sur les cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS – Idéalement dans le cadre d'un atelier dédié – TdR - Diffuser les meilleures pratiques pour évaluer l'impact de la pollution chimique sur les cétacés, en mettant l'accent sur les contaminants émergents - Organiser des formations sur les meilleures pratiques pour évaluer l'impact de la pollution chimique – TdR - Collaborer avec les organisations, initiatives et projets pertinents afin de mieux comprendre les effets toxicologiques de l'ingestion de macro- et micro-déchets chez les cétacés, en tenant compte des effets chimiques, écotoxicologiques et physiques - Définir et développer de nouvelles méthodes pour évaluer l'exposition aux plastiques et aux additifs plastiques chez les organismes en liberté, en utilisant des approches telles que les <i>-omiques</i> pour révéler l'exposition à divers facteurs de stress et identifier de nouveaux critères d'évaluation - Développer de nouvelles techniques de diagnostic pour comprendre les effets des facteurs de stress cumulatifs sur les cétacés, à la fois par l'examen d'animaux échoués et par des expériences in vitro utilisant les nouvelles technologies	5 000 € 25 000 € 20 000 € 10 000 € 10 000 € 10 000 €	0 €				80 000 €
TOTAL CA2f – Pollution biologique & chimique				80 000 €	0 €				80 000 €

CA 2 g		Changement climatique							
Résultats attendus		L'ACCOBAMS coopère avec des initiatives régionales sur le changement climatique, en tenant compte de la conservation des cétacés							
Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget Total (€)	CO 2026-2028	Fonds sécurisés (€)			CV/FE supplémentaire requis (€)
						CO 2023-2025	CV	FE	
Contribuer à des initiatives régionales sur le changement climatique	Moyenne	Secrétariat, Comité Scientifique, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	- Recevoir et examiner le rapport de l'atelier CMS - Évaluer l'empreinte carbone de la pêche au chalutage de fond en Méditerranée en termes de contribution au changement climatique, en tenant compte des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre	8 000 €	0 €				8 000 €
Total CA2g – Changement climatique				8 000 €					8 000 €

CA 2 i		Questions liées à la captivité							
Résultats attendus		Tous les individus détenus en captivité dans la zone de l'ACCOBAMS sont répertoriés Le Comité Consultatif sur les questions relatives à la captivité et aux installations semi-fermées est opérationnel							
Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget Total (€)	CO 2026-2028	Fonds sécurisés (€)			CV/FE supplémentaire requis (€)
						CO 2023-2025	CV	FE	
Identifier les spécimens détenus en captivité dans la zone de l'ACCOBAMS	Elevée	Secrétariat, Comité Scientifique, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	- Poursuivre les travaux du Comité consultatif de l'ACCOBAMS sur les Installations Semi-Fermées - Continuer à mettre à jour l'aperçu des spécimens détenus en captivité dans la zone de l'ACCOBAMS en collaboration avec des organisations internationales (telles que la CITES) - Renforcer la collaboration avec les PFN/ONG/Partenaires de l'ACCOBAMS/autorités CITES dans chaque pays - Mettre en œuvre le processus de passeport génétique des cétacés, y compris les données génétiques et biologiques des cétacés vivant dans les aquariums et les delphinariums - Diffuser les Lignes Directrices pour les Meilleures Pratiques lors de l'Installation et la Gestion des Installations Semi-Fermées pour les Espèces de Cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS, ainsi que les Etapes Procédurales pour demander l'avis du Comité Consultatif de l'ACCOBAMS sur les Installations Semi-Fermées lors de l'examen d'initiatives liées aux installations semi-fermées, en organisant un atelier	15 000 € 20 000 €	0 €	6 000 € (LB 52)			29 000 €
TOTAL CA2i - Questions liées à la captivité				35 000 €	0 €	6 000 €			29 000 €

CA 3 a		Mesures spatiales de conservation des cétacés							
Résultats attendus		Les aires de cooccurrence des cétacés et des activités humaines (CCH) sont mises à jour Les IMMAs sont mis à jour et de nouvelles sont identifiées La mise en œuvre des mesures pertinentes est lancée dans certains Habitats Critiques pour les Cétacés pilotes							
Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget Total (€)	CO 2026-2028	Fonds sécurisés (€)			CV/FE supplémentaire requis (€)
						CO 2023-2025	CV	FE	
Mettre régulièrement à jour les données sur les aires de cooccurrence des cétacés et des activités humaines (CCH) et les zones importantes pour les mammifères marins (IMMA), selon les besoins, notamment en identifiant les zones prioritaires pour les mesures d'atténuation des menaces connues (prises accessoires...) / les mesures de gestion par zone	Majeure	Secrétariat, Comité Scientifique, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	• Renforcer les liens grâce à des réunions et des ateliers avec le Duke Marine Lab, le groupe MSP ou les autorités, d'autres groupes scientifiques pertinents travaillant sur la SDM, la cartographie humaine et les cartes de chevauchement – TdR • Organiser des ateliers au sein du CS afin d'examiner et de réviser les cartes existantes des exercices de modélisation de la SDM ou les cartes de pression humaine • Organiser un atelier tenant compte de certains essais dans des zones pilotes du processus de chevauchement afin d'identifier les CCH • Participer/collaborer à l'atelier IMMA à venir • Renforcer la collaboration avec « l'Alliance stratégique entre les secrétariats de l'ACCOBAMS, de la CGPM, de l'UICN-Med, du PNUE/PAM par l'intermédiaire du SPA/CAR et en collaboration avec MedPAN » et l'Accord Pelagos pour des mesures de protection et de gestion spatiales • Assurer la liaison avec l'INFO/RAC et le PAP/RAC, ainsi qu'avec leur plateforme de cartographie KMAP, et explorer les possibilités offertes par le réseau NETCCOBAMS	100 000 €	5 000 € (LB 53)	15 000 € (LB 53)			80 000 €
Soutenir la mise en œuvre des mesures pertinentes pour une gestion adéquate des CCH	Majeure	Secrétariat, Comité Scientifique, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	• Identifier et promouvoir les mesures de gestion pertinentes dans les zones pilotes CCH, en collaboration avec toutes les parties prenantes, y compris le réseau des gestionnaires d'AMP • Collaborer avec d'autres organisations, telles que le PNUE/PAM, le système de la Convention de Barcelone (EcAp/IMAP, QSR), le SPA/RAC (AGEM), le BSC, l'OMI, la CBI, la CGPM, l'UICN et l'Accord Pelagos • Définir un protocole de classement des CCH en fonction des menaces	30 000 €	5 000 € (LB 53)				25 000 €
TOTAL CA3a - Mesures spatiales de conservation des cétacés				130 000 €	10 000 €	15 000 €			105 000 €

CA 4 a		Information / Communication / Sensibilisation sur les cétacés							
Résultats attendus		Tous les organes de l'ACCOBAMS, les Points Focaux/points de contact nationaux, les Partenaires et autres institutions nationales, organisations et experts concernés sont familiers avec les activités mises en œuvre par l'ACCOBAMS ou qui la concernent et partagent des informations précises Le grand public et les autres acteurs concernés sont sensibilisés aux cétacés et à la nécessité de les conserver grâce à des activités soutenues par l'ACCOBAMS ou liées à celle-ci							
Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget Total (€)	CO 2026-2028	Fonds sécurisés (€)			CV/FE supplémentaire requis (€)
						CO 2023-2025	CV	FE	
Maintenir une information/communication régulière sur les activités en cours, la coopération et les possibilités de financement, les scientifiques et experts en conservation des cétacés travaillant dans la région et toute autre information pertinente ; faciliter la communication entre les acteurs de la conservation des cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS, en particulier dans les pays du sud de la Méditerranée	Majeure	Secrétariat, Comité Scientifique, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	- Parties & Sec : Mettre en œuvre la stratégie de communication de l'ACCOBAMS : - améliorer les produits de communication - renforcer la présence sur les réseaux sociaux - évaluer l'efficacité de la stratégie de communication - Développement de la plateforme NETCCOBAMS (<i>voir MA1a</i>) - Promouvoir l'utilisation des certificats ACCOBAMS et de toutes les meilleures pratiques de l'ACCOBAMS - Mettre à jour les lignes directrices de l'ACCOBAMS et les promouvoir – TdR - Lier la conservation aux activités culturelles humaines (UNESCO/Décennie de l'océan) en lançant des expositions conjointes sur l'histoire naturelle et en offrant une expertise et des connaissances, par exemple en identifiant les sites patrimoniaux - Promouvoir la connaissance sur l'importance des collections des musées - CS : Fournir des conseils au Secrétariat sur les aspects scientifiques de la stratégie de communication	100 000 €	20 000 € (LB 54)	5 000 € (LB 54)			75 000 €
Promouvoir les utilisations des sciences citoyennes	Moyenne	Secrétariat, Comité Scientifique, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	- Fournir un aperçu des initiatives et des outils déjà en place afin de mutualiser les efforts, en particulier au niveau des jeunes - Organiser un atelier sur la manière de collecter des données et d'échanger des données grâce à la science citoyenne - TdR	25 000 €	0 €				25 000 €
Introduire dans un nouveau pays / Diffuser les cours du module pédagogique ACCOBAMS	Moyenne	Secrétariat, Comité Scientifique, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	- Promouvoir le module pédagogique de l'ACCOBAMS actualisé dans les universités traitant de la conservation des cétacés – TdR - Traduire le module pédagogique dans les langues nationales des Parties à l'ACCOBAMS	30 000 €	0 €				30 000 €
Promouvoir et diffuser les outils de sensibilisation du public	Elevée	Secrétariat, Comité scientifique, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	- Organiser une conférence sur la conservation des cétacés dans les pays du sud de la Méditerranée - CSMC – TdR - Diffuser des outils de sensibilisation du public dans les langues nationales - Soutenir les publications d'experts nationaux dans des revues internationales	40 000 € 15 000 € 10 000 €	10 000 € (LB 54)				55 000 €
TOTAL CA4a - Information / Communication / Sensibilisation sur les cétacés				220 000 €	30 000€	5 000 €			185 000 €

CA 5 a	Culture cétacéenne
Résultats attendus	L'importance potentielle de l'apprentissage social et de la culture pour la conservation des cétacés dans la région de l'ACCOBAMS est prise en considération

Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget Total (€)	CO 2026-2028	Fonds sécurisés (€)			CV/FE supplémentaire requis (€)
						CO 2023-2025	CV	FE	
Promouvoir la culture cétacéenne	Moyenne	Secrétariat, Comité Scientifique, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, CMS & ASCOBANS Partenaires, UCSR	- Recevoir et discuter du rapport du groupe de travail de l'ACCOBAMS sur la culture et l'apprentissage social - Créer un Groupe de Travail conjoint ASCOBANS/ACCOBAMS sur la Culture et l'Apprentissage social	3 000 €	0 €				3 000 €
TOTAL CA5a - Culture cétacéenne				3 000 €	0 €				3 000 €

TOTAL ACTIONS CONSERVATION (CA)	Budget Total (€)	CO 2026-2028	Fonds sécurisés (€)			CV/FE supplémentaire requis (€)
			CO 2023-2025	CV	FE	
	6 076 000 €	157 000 €	86 000 €	1 267 000 €	65 000 €	4 501 000€

TOTAL BUDGET (MA + CA)	Budget Total (€)	CO 2026-2028	Fonds sécurisés (€)			CV/FE supplémentaire requis (€)
			CO 2023-2025	CV	FE	
	6 923 000 €	894 000€	86 000 €	1 267 000 €	65 000 €	4 616 000 €